



Pour que les enfants s'amuse aussi ...

Les nounous seront sur place quelques instants avant l'heure fixée afin d'accueillir les enfants dès leur arrivée.

Lors de votre réservation, donner le nombre exact et l'âge des enfants présents lors de la soirée pour une bonne prise en charge des petits loups par la baby-sitter car ils seront sous sa responsabilité.

Attention : S'il y a des enfants supplémentaires votre nounou vous demandera des honoraires en conséquences.

Rappel : Enfant de moins de 2 ans (1 baby-sitter pour 3 enfants MAXI)
 Enfant de plus de 2 ans (1 baby-sitter pour 5 enfants MAXI)
 Enfant de plus de 6 ans (1 baby-sitter pour 10 enfants MAXI)

Le rôle de votre baby-sitter




Aide lors des repas,
 Jeux et maquillages,
 Coucher des enfants,
 Surveillance jusqu'à la prise en charge par les parents

Penser à présenter les enfants et les parents (visu) aux baby-sitters
 Signaler à la nounou tout traitement médical en cours
 Prévoir le repas pour la baby-sitter.
 Prévoir un espace jeux et détente pour les enfants.
 Demander systématiquement aux parents d'enfants de moins de 3 ans de prévoir un BABY-PHONE pour le coucher des petits loups.

Ne jamais emmener les enfants dans un lieu non connu de la baby-sitter.

Ne pas partir avec les enfants sans prévenir la baby-sitter.

Dans la 1^{ère} heure de votre arrivée pensez à aller voir vos baby-sitters afin de vérifier qu'il ne leur manque rien, pensez à cette occasion à leur remettre leurs enveloppes (salaires + frais d'agence + location de matériel) qui sera nominative afin qu'elles n'aient pas à vous déranger au meilleur moment de votre soirée.

<u>MARIAGE</u>	1 à 3 	4 à 5 	Jusqu'à 10 	Frais d'agence par BABY-SITTER
Enfant de + de 6 mois	10,00 €/ H	14,00 €/ H	17,00 €/ H	15,00 €
Dimanches et jours fériés	12,50 €/ H	17,50 €/ H	21,00 €/ H	17,00 €
Majoration nourrissons moins de 6 mois	2,00 /H	XXX	XXX	XXX

Pour agrémenter un peu plus la fête, possibilité de demander un CLOWN !!! Nous consulter.

Family 64 met à votre disposition des baby-sitters qualifiées et expérimentées répondant à vos besoins, dont vous devenez les employeurs légaux.

Pour la déclaration de votre baby-sitter, vous avez le choix entre:

- Le Chèque Emploi Service Universel
- Le volet emploi de la Prestation d'Accueil Jeune Enfant (PAJE)

N'hésitez pas à nous contacter pour des informations complémentaires

